

31MASDANZA

XXXI FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE DES ÎLES CANARIES

RÈGLEMENT DU CONCOURS CHOREGRAPHIQUE

RÈGLEMENT

MASDANZA, Festival International de Danse Contemporaine des Iles Canaries annonce, le **XXXI Concours Chorégraphique** dans le cadre de la **XXXI 31 Edition du Festival**, qui se déroulera à Las Palmas de Gran Canaria, Iles Canaries, Espagne du 1er au 24 Octobre 2026.

Les Concours du **31MASDANZA** auront lieu aux dates suivantes :

Concours de Solos et Chorégraphique 1ère Partie :	Jeudi 15 Octobre 2026
Concours de Solos et Chorégraphique 2ème Partie :	Vendredi 16 Octobre 2026
Remis des prix et gala des lauréats :	Samedi 17 Octobre 2026

Jours d'arrivée, séjour et départ à l'occasion du festival :

Les concours se réaliseront du **Lundi 12 au dimanche 18 Octobre 2026**.

Une fois la sélection effectuée et que les groupes aient confirmé leur participation au Festival, l'organisation **informera individuellement à chacun du jour d'arrivée (Mardi 13 ou Mercredi 14 Octobre)**. Le départ de toutes les compagnies aura lieu le Dimanche 18 Octobre.

1. PRIX

CONCOURS CHOREOGRAPHIQUE

Premier Prix	6.000 €
Deuxième Prix	4.000 €
Prix du Public	2.000 €

Prix ACORÁN	1.500 €*
-------------	----------

** Ces prix sont uniques et applicables à la fois pour le concours de chorégraphie et concours de solos*

IMPORTANT :

CONFORMEMENT A LA LEGISLATION ESPAGNOLE, LES PRIX NE POURRONT ETRE PAYES QU'A DES PERSONNES PHYSIQUES ET NON A DES ASSOCIATIONS OU INSTITUTIONS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.

Les Prix sont assujettis aux impôts établis par la législation espagnole. La retenue à la source au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPF) pour les citoyens espagnols applicable en 2023 s'élève en général au 15% pour les activités professionnelles. Pour les participants résidant dans l'UE, en Islande et en Norvège, il est du 19% et pour le reste des contribuables du 24%.

2. PRIX SPÉCIAUX (PERFORMANCES ET RÉSIDENCES ARTISTIQUES)

L'Organisation organise conjointement avec des programmeurs, des festivals ainsi que des institutions nationales et internationales, la participation des participants à leurs programmes.

Dans tous les cas, le programmeur pourra sélectionner le ou les œuvres qui correspondent le mieux à ses intérêts.

MASDANZA possède des accords de collaboration avec les festivals et institutions nationaux et internationaux suivants :

Yokohama Dance Collection (Yokohama, Japon)
CONT.ACT (Singapour)
New Dance for Asia [NDA] (Séoul, Corée du Sud)
DCDC [Dancer's Career Development Center] (Jeju Island, Corée du Sud)
Stray Birds Dance Platform (Taipei, Taiwan)
Hong Kong Dance Exchange (Hong Kong)
Macau CDE Springboard (Macau)
Machol Shalem (Jérusalem, Israël)
Festival Danse Urbaine (Bologne, Italia)
BODY.RADICAL International Performing Arts Biennial (Budapest, Hongrie)
Derida Dance Center (Sofia, Bulgarie)
Interplay Contemporary Dance Festival (Turin, Italie)
Dancehaus Più (Milan, Italie)
American Dance Festival (Durham, N.C., Etats Unis d'Amérique)
Centro Coreográfico de La Gomera (San Sebastián de LA Gomera, España)
Red de Festivales ACIELOABIERTO (España).
Festival de Danza de Malta (Malta)
Cádiz en Danza (Cádiz, España)
Danza Metropolitana (Cataluña, España)
BIDE Intercambio Internacional de Danza de Barcelona (Barcelona, España)
Real Conservatorio Profesional de Danza Mariemma (Madrid, España)
Sala Insular de Teatro (Las Palmas de Gran Canaria, España)

3. RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

La participation est ouverte aux chorégraphes de toutes les nationalités. Uniquement pourront participer les œuvres originales ou créées et présentées depuis le **1^{er} Janvier 2024**.

MASDANZA inclura les duos dans le concours dans le cadre du Concours Chorégraphique, ce qui implique que les œuvres ou pièces chorégraphiques doivent être composées d'un minimum **de DEUX (2) danseurs et d'un maximum de SIX (6)**.

Les œuvres **SELECTIONNEES DOIVENT ETRE PRESENTEES AVEC LES INTERPRETES QUI APPARAISSENT DANS LA VIDEO DE CANDIDATURE ET QUI ONT ETE SELECTIONNES PAR LE COMITE DE SELECTION.**

Dans le cas où, en raison de circonstances exceptionnelles, le chorégraphe juge nécessaire d'en changer un des interprètes, doit en informer le festival bien à l'avance et **ENVOYER UNE VIDEO DE LA PIECE AVEC LE NOUVEAU DANSEUR POUR APPROBATION DU COMITE DE SELECTION.**

La durée des œuvres ou pièces NE pourra être inférieure à DIX minutes ni supérieure à QUINZE.

Les chorégraphies qui ne respecteront pas ces temps pourront être disqualifiées.

LES VIDÉOS DOIVENT MONTRER LA PIÈCE DANS UNE SALLE DE RÉPÉTITION OU UN THÉÂTRE. Les candidatures avec des vidéos enregistrées en plein air ou dans des lieux non conventionnels ne seront pas prises en compte.

La sélection pour le concours de chorégraphie, qui sera effectuée par un comité spécial, se déroulera comme suit :

Les candidats intéressés doivent soumettre une demande accompagnée de l'enregistrement de l'œuvre complète (sans coupures et interruptions dans un plan général fixe), avec la totalité des interprètes, à travers **le lien du site web fourni à la fin des bases de participation.**

Cet enregistrement devra inclure l'œuvre finale et tous ses éléments scéniques.

Tout enregistrement qui ne présente pas de bonnes qualités de visionnage peut être refusé.

Une fois la sélection effectuée, **AUCUNE MODIFICATION DE LA STRUCTURE DE BASE DE LA CHOREGRAPHIE OU DES DECORS UTILISES NE SERA AUTORISEE.**

BOURSES DE VOYAGE

L'Organisation couvrira les frais d'hébergement de tous les participants et les aidera avec une bourse de voyage afin de couvrir les coûts des billets d'avion, de bateau ou de train pour chaque groupe sélectionné selon les montants maximums, mentionnés ci-dessous, après déduction des frais correspondants en fonction du lieu d'origine de ces derniers :

Iles Canaries (à exception de Grande Canarie):	300 Euros
Europe (y compris Espagne péninsulaire, Îles Baléares, Ceuta et Melilla) :	900 Euros
Reste du Monde :	1.500 Euros

Afin de recevoir la bourse de voyage, chaque compagnie devra émettre une facture pour le montant correspondant **après déduction des retenues applicables**. Ils doivent également présenter une preuve d'achat des billets d'avion.

La retenue de l'impôt sur le revenu des personnes physiques pour les citoyens espagnols applicable en 2022 est en général de 15% pour les activités professionnelles. Pour les participants résidant dans l'UE, en Islande et en Norvège, il est de 19 % et pour le reste des contribuables, il est de 24 %.

CONDITIONS:

Si le ou les participants parviennent à se faire financer leurs billets d'avion, de bateau ou de train par des institutions de leur région ou pays d'origine, la bourse de voyage **sera annulée et ne sera pas versée.**

*Si cela n'est pas le cas, **le coût des billets sera payé sur présentation de la facture correspondante ou d'une preuve de paiement. Le montant maximal du remboursement sera celui établi par la bourse de voyage. Les déductions correspondantes seront appliquées***

La bourse de voyage est un montant fixé pour chaque soliste ou groupe afin de contribuer à l'achat des billets pour leur trajet au festival. Il s'agit d'un montant par soliste ou groupe, et non par participant

Toute situation particulière à cet égard sera résolue en dernier recours par MASDANZA

Le délai de réception de toute la documentation est du

4 MARS AU 17AVRIL 2026.

L'organisation communiquera le résultat de la sélection **à partir du**
08 MAI 2026.

Les lauréats du **CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE** ne pourront pas se présenter dans la même catégorie l'année suivante. Ils pourront le faire dans le cadre du **CONCOURS DE SOLOS**.

4. **JURY**

Le jury sera composé de professionnels et d'experts nationaux et internationaux des arts du spectacle et se réserve le droit de déclarer nul et non avenue les prix (à l'exception du prix du public).

Dans le cas où le jury considérerait l'attribution d'un prix ex aequo, le montant du prix sera partagé entre les œuvres concernées.

Le jury et le comité de sélection auront les critères d'évaluation suivants pour la sélection des chorégraphies participantes: **Originalité, capacité de création, innovation et de risque dans la proposition, réalisation des idées chorégraphiques, maîtrise du langage chorégraphique et de la danse, usage de l'espace scénique et de ses éléments, utilisation de la musique.**

5. **TERMES ET CONDITIONS GÉNÉRALES**

Tous les groupes sélectionnés pour participer au **31MASDANZA** devront confirmer leur présence au festival **dans les cinq jours** suivant la réception de cette communication, et pourront être disqualifiés s'ils dépassent ce délai.

31MASDANZA mettra à disposition un technicien pour reproduire les effets dans les représentations selon ce qui a été fait dans les essais techniques.

En raison de contraintes techniques, d'espace et de temps, les effets de lumière et la scénographie doivent être réduits au minimum. Les éléments scéniques doivent pouvoir être mis en place immédiatement, en évitant les éléments de grandes dimensions ou d'installation difficile. De même, ce matériel doit être fourni et transporté par les participants eux-mêmes.

En raison des limites spécifiques du théâtre, aucun élément ne peut être suspendu aux tringles ou à la toile de fond.

Les représentations dans lesquelles sont renversés de l'eau ou d'autres liquides ou dans lesquelles sont utilisés des éléments dont la propreté nuit au rythme du programme ne seront pas autorisées.

Les Organisateurs ne seront pas tenus responsables de tout dommage physique ou matériel subi ou causé par les participants pendant le Festival, y compris la perte ou le vol d'objets et de biens.

La chorégraphie gagnante sera toujours annoncée dans les programmes, la presse, les affiches **comme le Prix du Concours Chorégraphique du 31MASDANZA, XXXI Festival International de Danse Contemporaine des Îles Canaries.**

Les participants(es) exonèrent expressément **MASDANZA, Festival Internacional de Danse Contemporaine des Îles Canaries**, de toute obligation envers toute société de gestion des droits, les participants assumant toutes les obligations que leur activité puisse générer devant lesdites sociétés.

Les auteurs des chorégraphies participantes céderont à l'Organisation les droits d'image, d'enregistrement et de diffusion audiovisuelle de celles-ci, dont les buts seront exclusivement informatifs, de divulgation et culturels.

TOUS LES PRIX SERONT SOUMIS AUX RETENUES A LA SOURCE PREVUES PAR LA LEGISLATION ESPAGNOLE EN VIGUEUR ET NE PEUVENT ETRE COLLECTEES QUE PAR DES PARTICULIERS, ET NON PAR DES ASSOCIATIONS OU DES ENTREPRISES.

Pour toute question qui ne figure pas dans les présentes conditions, la Direction, de MASDANZA sera la responsable chargée de la résoudre en dernière instance.

La participation au **31MASDANZA, FESTIVAL INTERNATIONAL DE DANSE CONTEMPORAINE DES ILES CANARIES** implique la pleine acceptation du présent règlement.

6. PRESENTATION DE CANDIDATURES

Les présentations des candidatures pour participer à la XXXIème Edition de **MASDANZA** doivent être soumises par le biais du formulaire de candidature électronique disponible sur le lien ci-dessous, et doivent répondre aux conditions suivantes

Toutes les cases du formulaire doivent être dûment complétées.

Le lien vidéo doit être disponible au moins jusqu'au **15 Septembre 2026**, sur la plateforme **YouTube** et être accessible, ou à défaut, indiquer le mot de passe d'accès.

Un bref synopsis de la représentation doit être inclus. En raison de la projection internationale du Festival, nous vous demandons d'envoyer le synopsis traduit en anglais, afin d'assurer sa bonne interprétation.

Dans le cas où l'œuvre serait sélectionnée, des documents supplémentaires seront requis (c'est-à-dire CV du / des créateurs / trices, photos, etc.)

ENVOI DES CANDIDATURES POUR PARTICIPER AU CONCOURS CHORÉGRAPHIQUE DE 31 MASDANZA:

VEUILLEZ CLIQUER SUR LE LIEN, REMPLIR LE FORMULAIRE ET L'ENVOYER ::

[FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LES GROUPES.\(pdf.\)](#)

INFORMATION TECHNIQUE:

**DISPONIBLE POUR LES OEUVRES SELECTIONNÉES À
PARTIR DU 1er JUIN 2026**

Le lien suivant contient des informations IMPORTANTES pour les participants sélectionnés pour prendre part au concours de chorégraphie.

**VEUILLEZ CLIQUER SUR LE LIEN, TÉLÉCHARGER LES INFORMATIONS ET LES
IMPRIMER**

[CONDITIONS TECHNIQUES POUR GROUPES\(.pdf\)](#)

31MASDANZA – CONCOURS CHOREGRAPHIQUE
C/ San Diego de Alcalá, 14 - 15
35001 Las Palmas de Gran Canaria
(Iles Canaries) ESPAÑA
Tel: (0034) 928 369 004
E-Mail: info@masdanza.com
Web: www.masdanza.com